



Montauban, le 18 novembre 2020

Décision  
20/011

**Objet** : Composition de la nouvelle commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques

*Diffusion : générale*

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN,

VU l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;

VU le code de la santé publique, art L6146-9 ;

VU le titre IV du statut général des fonctionnaires ;

VU le décret n°2010-449 du 30 avril 2010 relatif à la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques dans les établissements de santé

VU la note d'information n°20-112 du Directeur du Centre Hospitalier de Montauban du 07 octobre 2020 fixant la date du scrutin.

Vu les élections de la Commission des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques tenues le 17 novembre 2020,

Vu les procès verbaux des opérations électorales établis après le dépouillement des élections de la Commission des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques le 17 novembre 2020.

## DECIDE

**I. La nouvelle Commission des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques est composée des membres suivants :**

1°) Le Directeur des Soins, président de droit à la commission.

2°) Au titre du collège des cadres de santé

**Titulaires :**

- 1) WULSTECKE Constance
- 2) RUDA SEGUY Laure
- 3) SINTES Fabienne
- 4) GENDRE Jean-Philippe
- 5) BICHON Céline

**Suppléants :**

- 1) LOPES Anne
- 2) LE MEUR Laurence
- 3) ZULIAN Marie-Pierre
- 4) DANIELLI Phi-Nga
- 5) REBEL Marie-Hélène

3°) Au titre du collège des personnels infirmiers, de rééducation et médico-techniques

**Titulaires :**

- 1) FURLAN Guillaume
- 2) REVELLI Sonia
- 3) PACHOUD Benjamin
- 4) PHILIPPOT Jérémy
- 5) ALARD Stéphanie
- 6) GALISSARD Benjamin
- 7) HENNOUNI Rkia

**Suppléants :**

En raison du faible nombre de candidats ayant souhaité se présenter aux élections, il n'y a qu'un suppléant pour ce collège.

- 1) MOLLA-JEANNEY Delphine

4°) Au titre du collège des Aides-Soignants, des Auxiliaires de Puéricultures et des Aides Médico-Psychologiques

**Titulaires :**

- 1) REGY Alexia
- 2) CAZZANIGA Franck
- 3) SCHOTSMANS Julien

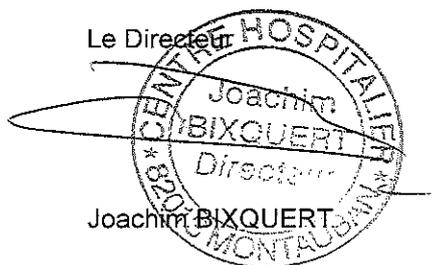
**Suppléants :**

- 1) CORREGE Myriam
- 2) BAURIN Sébastien
- 3) BERROCAL Laure

**II. La Directrice des Soins est chargée de l'exécution de la présente décision.**

Fait à Montauban, le 18 novembre 2020

Le Directeur



Joachim BIXQUERT